

# Activités Sociales et Culturelles

## Le projet commun CFE-CGC / FO censuré

**Deux mois après les élections aucun projet ASC n'est présenté aux élus !**

Sur 4 200 000 € de budget, seulement 500 000 € pour des projets collectifs avec tirage sort est soumis au vote !

Pour le reste vous attendrez ! Aucun remboursement ne sera possible avant des mois ! De quelle dotation allez-vous pouvoir bénéficier ? Là aussi, on verra plus tard !

La majorité de gestion SNAP / CGT / SNU n'est **toujours pas en capacité de présenter un projet** ASC finalisé.

**Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi et Force Ouvrière c'est un manque total de considération envers le personnel qui attend mieux et plus de son CSE !**

Conscients de l'urgence, voici notre projet que la majorité de gestion a refusé d'intégrer à l'ordre de jour lors du CSE du 25 janvier :

NIVEAU DE L'AGENT	INDICE PUBLIC	DOTATION
A / B / C	< 717	<b>700 €</b>
D / E	728 à 821	<b>650 €</b>
F	> 821	<b>600 €</b>
Prestation par enfant		<b>300 €</b>

- Au choix de l'agent, mise en place d'une **carte de paiement chargée de la dotation** en début d'année (ex : MaCarteVacances) ou **remboursement sur facture**.
- Prise en charge de toutes les activités extra-professionnelles, sociales ou culturelles (détente, sports, loisirs) **sans restriction**, conformément aux règles URSSAF.
- Festivités de fin d'année.
- Voyages, locations, évènements et billetteries à tarif réduit (parc d'attraction, piscine, cinéma, théâtre...) **sans impact budgétaire et sans tirage au sort**.
- Secours pour les agents en difficultés financières.
- Prestations accessibles aux salariés ayant une ancienneté a minima de 6 mois.

**Voilà ce qui aurait pu être voté !**  
**Nous présenterons à nouveau ce projet**  
**lors du prochain CSE**